Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE LA FRANCE ET LE BURKINA FASO

2013-2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 4

II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT 6

1. Développement durable (secteur de concentration) 6

2. Développement humain (secteur de concentration) 7

3. Agriculture et sécurite alimentaire (secteur de concentration) 8

4. Gouvernance 8

5. Coopération culturelle 10

III. EFFICACITE DU PARTENARIAT 11

ANNEXES

Annexe 1 – Programmation financière indicative

Annexe 2 – Indicateurs de résultat

Annexe 3 – Bilan du DCP 2010-2012

Annexe 4 – Mécanismes de concertation entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers

LISTE DES ACRONYMES

ABG	Appui budgétaire global
ABS	Appui budgétaire sectoriel
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
AT	assistant technique
BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CAD	Comité d'aide au développement
CCG	Cadre de concertation genre
CAST/FSEB	Compte d'affectation spéciale du Trésor / Fonds de soutien à l'éducation de base
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGAB	Cadre général d'organisation des appuis Budgétaires
CICID	Comité interministériel pour la coopération internationale au développement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche Agronomique pour le Développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSMOD	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CT	Collectivité territoriales
DCP	Document cadre de partenariat
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
ENVR	Écoles nationales à vocation régionale
FAD	Fond africain de développement
FED	Fond européen de développement
FMI	Fond monétaire international
FSD	Fonds social de développement
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
GUFL	Gouvernance urbaine et fiscalité locale
IRD	Institut de recherche pour le développement
LAMIVECT	Laboratoire mixte international fédérant sur le thème des maladies à vecteurs
LMD	Licence, Master, Doctorat
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MCA	*Millenium Challenge Account*
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	Organisation non gouvernementale
PADD	Projet d'Appui à la Décentralisation au Burkina Faso
PADS	Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PDSEB	Programme de développement stratégique de l'éducation de base
PIN	Programme indicatif national
PME	Partenariat mondial pour l'éducation
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNJ	Politique nationale de la justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POSEF	Politique sectorielle de l'économie et des finances
PPP	Partenariat public-privé
PTF	Partenaire technique et financier
RCD	Rapport de coopération au développement
SCAC	Service de coopération et d'action culturelle
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SNU	Système des Nations unies
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNDAF	*United Nations Development Assistance Framework*
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina

I. INTRODUCTION

Dialogue politique

La France et le Burkina Faso sont proches pour des raisons historiques et culturelles. Ils ont le français en partage et entretiennent des relations étroites de coopération qui se manifestent à tous les niveaux des acteurs publics, privés et associatifs. Les deux pays sont liés par les accords de coopération monétaire qui lient la France à l'UEMOA.

Le Burkina Faso est pour la France un partenaire fiable. La France soutient durablement les initiatives burkinabè. La qualité de la relation bilatérale se traduit, sur le plan politique, par un dialogue de haut niveau entre les autorités des deux pays, comme l'illustrent les nombreuses rencontres bilatérales. Toutes les grandes organisations non gouvernementales françaises sont présentes dans le pays. On recense plus de 120 coopérations décentralisées françaises actives en 2012, réparties dans les différentes régions.

Pays sahélien, le Burkina Faso constitue un carrefour d'échanges important au cœur de l'Afrique de l'Ouest et joue un rôle moteur dans les processus régionaux d'intégration politique et économique (UEMOA et CEDEAO) et dans les médiations qu'il assure dans le règlement des crises dans la région.

Le Burkina Faso demeure toutefois l'un des pays parmi les plus pauvres du monde, avec une structure économique fragile caractérisée par une forte dépendance à l'égard du secteur primaire. Le secteur aurifère, en pleine croissance, présente des perspectives prometteuses. Pour autant, le pays fait preuve d'une réelle capacité à surmonter ces défis : sa croissance, autour de 5,5% en moyenne depuis 1995, lui permet d'accroître les dépenses sociales tout en renforçant la gestion des finances publiques. La forte internalisation des politiques et programmes, tout comme la qualité du dialogue entretenu avec les bailleurs de fonds, permettent à ce pays de bénéficier d'un appui régulier et important de la communauté internationale et d'être un pays pilote pour de nombreuses initiatives. Il bénéficie d'une évaluation très positive de la part de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

Stratégie de développement du Burkina Faso

En 2000, le Burkina Faso fut le premier pays de la sous-région à adopter une stratégie de réduction de la pauvreté. Couplée au maintien de la stabilité politique et macroéconomique, cette approche a conduit à des progrès certains. Au cours de la décennie 2000-2010, le Burkina Faso a réalisé une croissance annuelle moyenne d'environ 5,5% et connu des avancées réelles sur certains objectifs du millénaire pour le développement (OMD), comme l'accès à l'eau potable ou l'éducation de base. Cependant, dans un contexte de forte progression de la population, la croissance économique n'a pas été suffisamment forte pour permettre une réduction significative de la pauvreté. La vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs (aléas climatiques, fluctuations des cours internationaux, crise économique mondiale) reste importante.

Partant de ces constats, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau référentiel de développement : la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015. Cette stratégie s'articule autour de quatre piliers :

- Le développement des piliers de la croissance accélérée ;
- la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ;
- le renforcement de la bonne gouvernance ;
- la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement..

Cette nouvelle stratégie propose plusieurs innovations devant permettre d'accélérer la croissance, tout en la pérennisant dans un schéma durable. Plutôt que de cibler des secteurs, l'approche adoptée se veut globale. L'économie burkinabè doit être à même de générer les ressources qui viendront alimenter le développement du pays et contribueront à réduire la pauvreté. Pour ce faire, le renforcement de la compétitivité est essentiel : à ce titre, la SCADD donne la priorité à la transformation rurale, notamment par une productivité agricole accrue, ainsi qu'au développement du secteur privé. Ceci passe par la promotion de pôles de croissance, d'importants investissements dans les infrastructures économiques (aménagements hydro-agricoles, énergie, transports), l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique et financière. Le développement du capital humain reste un axe fort de la SCADD avec une inflexion cependant en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi. Enfin, les questions de population, d'environnement et de genre, sont promues comme des objectifs transversaux à atteindre.

Pour la période couverte 2011-2015, le coût global de la SCADD est évalué à 7 500 milliards (Mds) de francs CFA (près de 11,5 Mds€), dont 56% de dépenses d'investissement. Son financement a fait l'objet d'une table ronde de bailleurs à Paris du 1er au 3 février 2012.

Pour sa bonne mise en œuvre, la SCADD devra relever deux défis majeurs : (i) son financement, et (ii) son pilotage et son suivi. Concernant le premier aspect, il convient d'améliorer la mobilisation interne des ressources tout en bénéficiant davantage des financements extérieurs, publics et privés. La promotion de schémas de financement sous forme de partenariats publics privés (PPP) constitue à cet égard une priorité des autorités. S'agissant du pilotage et du suivi, la conduite du processus sera assurée par les 15 cadres sectoriels de dialogue (CSD), instances présidées par les ministres sectoriels concernés et associant les partenaires techniques et financiers.

Résumé des principaux axes de partenariat

Le présent partenariat porte sur la période 2013-2015. Un processus de programmation conjointe entre États membres et délégation de l'Union européenne (DUE) pourra démarrer à partir de 2014.

En réponse à la SCADD, et en complémentarité avec les secteurs proposés par la délégation de l'UE, la coopération franco-burkinabè s'articulera autour de cinq axes principaux : (1) l'appui aux infrastructures d'eau et assainissement, d'énergie et d'aménagement urbain, dans une logique de développement durable (deuxième axe de la SCADD) ; (2) le développement humain par le renforcement des secteurs sociaux (deuxième axe de la SCADD) ; (3) le soutien à l'agriculture, qui emploie 70% de la population du pays (premier axe de la SCADD) ; (4) la consolidation de la gouvernance dans ses aspects économiques, politiques, administratifs et locaux (troisième axe de la SCADD) ; (5) la France poursuivra en outre ses actions en faveur de la promotion du français et de la diversité culturelle au Burkina Faso.

Enfin, le Burkina Faso est le seul pays à bénéficier de manière continue d'aides budgétaires globales (ABG) pluriannuelles françaises depuis 2006, dans un cadre harmonisé avec les autres bailleurs. Dans le cadre du présent partenariat, cet appui se poursuivra avec, notamment, une convention 2012-2014 de 19,5 millions d'euros signée en juin 2012. A travers cet instrument, la France restera active dans la concertation transversale sur les politiques de développement, en attachant une attention particulière à la pleine mise en œuvre du nouveau CGAB signé en février 2012. L'ABG est complémentaire des appuis sectoriels français dans les domaines de la gouvernance (fiscale et minière) et de l'éducation.

La requalification du risque de surendettement d'élevé à modéré par le FMI a ouvert en 2012 la possibilité pour l'AFD d'octroyer des prêts souverains au Burkina Faso. Le maintien de cette possibilité dépendra de la capacité du Burkina Faso à préserver la soutenabilité de sa dette publique.

II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT

1. DEVELOPPEMENT DURABLE (secteur de concentration)

Les problématiques de développement durable sont concentrées sur les aménagements d'infrastructures dans les secteurs de l'**énergie**, de **l'eau et assainissement,** et de **l'aménagement urbain.**

La priorité en matière d'**énergie** électrique est l'amélioration du mix-énergétique burkinabè par le biais des interconnexions avec les pays limitrophes et de la production d'énergie solaire. En effet, l'énergie thermique produite au Burkina Faso est très coûteuse et polluante. L'AFD continuera à financer les interconnexions électriques régionales et appuiera le développement des énergies solaires (cofinancement avec l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement de la centrale photovoltaïque de Zagtouli et de mini-centrales). Dans un cadre régional, l'AFD visera également à développer l'offre de financements bancaires pour le développement des investissements en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.

La France s'est également impliquée dès l'origine dans le grand projet d'alimentation en **eau potable** de Ouagadougou par le barrage de Ziga : l'AFD a contribué à la mise en place de la première phase (Ziga 1), puis à l'extension des capacités de production, adduction, distribution (Ziga 1bis). Sur la période 2013-15, elle appuiera l'ONEA dans la nouvelle phase d'extension (doublement des capacités) nécessaire compte tenu du croît démographique de la capitale.

L'AFD a également appuyé l'ONEA dans sa stratégie innovante de développement des services de l'eau dans les zones non-loties. Ce projet pilote, étant reconnu comme un succès, pourrait être étendu à d'autres quartiers de Ouagadougou et d'autres centres urbains selon des modalités impliquant l'État, les collectivités locales, l'ONEA et le secteur privé.

En matière d'assainissement eaux usées et excrétas, l'enjeu sanitaire est majeur compte tenu de la situation de référence du Burkina Faso. L'AFD poursuivra son appui à l'ONEA pour le développement des réseaux collectifs de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, ainsi que pour la promotion de l'accès aux ouvrages d'assainissement autonomes dans les centres secondaires.

En matière d'**aménagement urbain**, l'AFD a concentré ses appuis jusqu'à présent sur la ville de Ouagadougou, en mixant prêts et subventions pour le financement d'une large gamme d'équipements urbains structurants (voiries, marchés, ouvrages d'art, eau potable et assainissement eaux usées). Avec la reprise des prêts souverains, l'AFD poursuivra son appui à la structuration de la capitale (voiries, gares routières, assainissements eaux usées, eau potable en quartiers non-lotis), en renforçant le partenariat avec la coopération décentralisée du Grand Lyon sur les problématiques liées à la planification urbaine dans une optique d'amélioration de la mobilité, de densification de la capitale et de limitation de l'étalement urbain. Par ailleurs, l'AFD étudiera les possibilités d'étendre le financement des aménagements urbains de nouvelles communes à fort enjeu démographique.

En matière d'environnement, l'action de la France au Burkina s'inscrit principalement dans un cadre régional et par le canal du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Les thématiques développées concernent l'adaptation au changement climatique, la gestion partagée et intégrée des ressources en eau, et la gestion durable des terres, par le biais des organisations régionales reconnues telles que le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Autorité du Bassin des Volta (ABV) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Au niveau strictement national, il convient également de noter que la problématique eaux usées et excrétas répond également à un enjeu environnemental.

2. DEVELOPPEMENT HUMAIN (secteur de concentration)

La France est un partenaire de longue date du Burkina sur les questions liées à l'**éducation** au sens large. L'aide française soutient l'approche d'un continuum nécessitant une parfaite articulation entre l'éducation de base, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Elle partage également l'objectif de la SCADD en termes d'insertion professionnelle des jeunes.

En matière d'***éducation de base***, l'AFD poursuivra son appui à l'approche programme développée par les autorités (qui se traduit dorénavant dans le PDSEB 2011-2020) à travers de nouvelles aides budgétaires sectorielles (par le canal du CAST/FSDEB), cette modalité s'étant avérée pertinente pour le financement du secteur. Suite aux progrès enregistrés en matière d'accès, un des enjeux du PDSEB concerne désormais la qualité des apprentissages. Cette problématique sera particulièrement suivie dans le cadre des dispositifs de concertation sectorielle ainsi qu'à travers les composantes « renforcement de capacités » des financements AFD.

L'AFD a en outre été désignée, par les autorités burkinabè et les partenaires techniques et financiers locaux, comme entité de supervision des nouveaux financements du Partenariat mondial pour l'éducation (PME, ex-*Fast Track*). A ce titre, elle a la responsabilité de présenter la requête du Burkina au PME, puis de superviser l'exécution.

En matière de ***formation professionnelle***, l'AFD a contribué, avec d'autres partenaires, notamment les coopérations luxembourgeoise et autrichienne, au développement par les autorités burkinabè d'une politique nationale et d'une approche programme qui est en cours d'opérationnalisation.

En matière d'***enseignement supérieur*** et de ***recherche***, la France apporte un appui en assistance technique à l'Université de Ouagadougou. Il est envisagé de prolonger cet appui aux universités par la mise en place d'un nouveau projet « d'Appui à la structuration de la recherche universitaire par les écoles doctorales » (PASRED) en collaboration étroite avec nos Instituts de recherche IRD et CIRAD notamment. Dans ce secteur, la France soutient également la Fondation 2iE, centre d'excellence de formation d'ingénieurs et promotrice de l'enseignement francophone à distance. De meilleures synergies seront recherchées entre 2iE et le système universitaire burkinabé. Enfin, la France poursuivra sa politique d'octroi de bourses d'études au niveau Master 2 minimum, par la prise en charge moyenne d'une centaine de boursiers par an, avec une répartition à peu près équivalente entre la France et l'Afrique.

Au Burkina Faso, comme dans tous les pays du réseau, la France soutient la **recherche,** qu'elle soit nationale ou internationale, en facilitant les interventions des opérateurs français : IRD, Cirad, ANRS, Institut Pasteur, etc. Sur la période du DCP, la France financera les actions d'un projet FSP mobilisateur « Programme d'Appui à la Recherche en Réseau en Afrique » (PARRAF) appuyant le renforcement des capacités scientifiques en Afrique. Cet appui sera complété par la présence d'un assistant technique détaché au centre Muraz de Bobo-Dioulasso.

En matière de ***santé***, le Burkina Faso bénéficie de financements en provenance des fonds spécialisés, tels le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme et le Fonds GAVI/RSS, auxquels la France est un contributeur de premier plan.

A travers le dispositif de l'Initiative 5%, la France appuie le renforcement des capacités du pays, ciblées sur l'accès et la mise en œuvre des financements du Fonds mondial. Ce soutien est complété par une assistance technique régionale, mise à disposition de l'OMS pour le Burkina Faso et les pays d'Afrique de l'Ouest, pour l'identification, le suivi et la mise en œuvre des projets financés par le Fonds Mondial.

Dans le cadre des engagements pris par la France au G8 de Muskoka (juin 2010) en faveur de la santé maternelle et infantile, réaffirmés lors de la Conférence régionale de Ouagadougou

« Population, développement et planification familiale en Afrique de l'Ouest francophone : l'urgence d'agir » (février 2011), l'AFD mène un projet d'appui aux politiques de santé et de population. Ce projet s'inscrit dans le cadrage programmatique national du PNDS et la gestion administrative et financière coordonnée du Programme d'appui au développement sanitaire (PADS). Parallèlement, la France s'engage également au niveau multilatéral en soutenant financièrement le bureau de l'OMS au Burkina Faso.

3. AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE (secteur de concentration)

Enfin dans le secteur **de l'agriculture et la sécurité alimentaire,** qui emploie 70% de la population active du pays, la France a soutenu le Burkina Faso pour qu'il puisse bénéficier de l'initiative du G 8 « Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition », dont elle assure localement le rôle de chef de file.

L'AFD appuie déjà la sécurisation foncière en milieu rural ainsi que le financement d'investissements agricoles à caractère collectif. Dans le cadre des orientations du Programme national du secteur rural (PNSR) et selon une approche privilégiant le développement territorial et la gestion des risques agricoles, elle poursuivra ses appuis au développement du secteur rural, sur des activités de désenclavement rural, de productivité agricole, et d'accès aux circuits d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation des produits agricoles (vivriers et de rente).

L'AFD soutient également de longue date la filière coton, ayant notamment contribué à mettre en place (sur la période du précédent partenariat) le dispositif de fonds de lissage des prix aux producteurs. Un projet de renforcement des capacités des acteurs de la filière, ciblé notamment sur les producteurs à travers l'UNPCB, se clôturera fin 2013. Un autre projet pourrait lui succéder, avec comme priorités le renforcement des capacités des acteurs et l'appui à l'amélioration de la productivité et de la durabilité de la filière.

La France co-préside, aux cotés du MASA, le Comité technique du conseil national de sécurité alimentaire. Elle finance également la lutte contre la malnutrition aigüe et modérée par des versements directs au Programme alimentaire mondial (PAM) en direction du Burkina Faso, dont les montants sont décidés chaque année en fonction de la situation alimentaire du pays et des ressources budgétaires disponibles. Ces actions sont coordonnées à un échelon régional avec les appuis apportés aux autres pays du Sahel.

4. GOUVERNANCE

La gouvernance est une priorité partagée par le Burkina Faso et la France. Elle se matérialise par des actions dans le domaine du renforcement de l'Etat de droit (sécurité et justice), de coopération sur la gouvernance financière et d'appui à la gouvernance locale (décentralisation). La France est un des rares pays, aux cotés de l'UE, à être aussi directement engagée sur ce secteur.

La France met un accent particulier au Burkina Faso dans le domaine de la ***sécurité et de la protection civile*** en appui notamment à la lutte contre les coupeurs de route. Seul bailleur de fonds sur ce secteur, l'aide française contribue au renforcement d'une police plus visible, plus proche du citoyen et mieux formée. Elle soutient aussi la brigade et l'école nationales de sapeurs-pompiers (sécurité civile et secours aux victimes). Deux experts techniques sont affectés dans le domaine de la sécurité et deux dans le secteur de la protection civile. Un nouveau projet FSP prendra effet pour

la période 2013-2015. Il devra répondre aux besoins formulés par les autorités burkinabè en terme notamment de formation initiale de la police. Trois projets inter-états, dans les domaines de la sûreté aérienne (ASACA), de la formation des forces de sécurité (AFORMA) et de l'appui à la protection civile (APCA), seront également mis en œuvre. La France contribue par ailleurs à la création d'un Institut supérieur d'études de la protection civile au Burkina, qui a ouvert ses portes en septembre 2012. Enfin dans le cadre de l'Accord de gestion concertée des flux migratoires, un programme d'action sur la période 2011-2013 est en cours de mise en œuvre, visant à améliorer les capacités opérationnelles de la police aux frontières au Burkina et à renforcer l'efficacité des services de secours aux victimes des accidents de la route.

La coopération française, partenaire historique du **secteur judiciaire**, apporte une valeur ajoutée reconnue et appréciée, en appui à la Politique nationale de la justice (PNJ). Elle intervient sous forme d'un projet FSP « Appui à l'institution judiciaire » qui a pris fin en 2012. Un nouveau projet FSP, élaboré en étroite concertation avec la délégation européenne, devrait être mis en œuvre de 2013 à 2015. Il se concentrera sur la performance et l'accessibilité de la justice au Burkina Faso. Une expertise technique résidente auprès du ministre de la Justice complète cet appui de la France pendant la mise en œuvre du partenariat.

La France vient également en appui aux **réformes des finances publiques** à travers une assistance technique résidente et un appui budgétaire sectoriel à la politique sectorielle de l'Économie et des Finances (POSEF). Le financement devrait prendre fin mi-2013 et un nouveau projet FSP devrait être mis en place pour la période 2013-2015 sur la base des leçons tirées de l'ABS finances publiques 2009-2012.

Pendant la période du DCP, la France continuera à jouer un rôle actif dans le cadre partenarial des finances publiques. Après avoir été chef de file du secteur en 2011-2012, elle poursuivra cet engagement en s'impliquant dans les groupes techniques de la POSEF, et plus particulièrement dans celui traitant de la **mobilisation des ressources**, thématique de concentration des interventions françaises sur la gestion des finances publiques. Notre appui concerne également la **redevabilité** et la **transparence** des comptes et opérations de l'Etat. La France participe au financement de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) dans un contexte d'essor des ressources minières dans le pays.

Il est prévu de maintenir trois experts techniques internationaux et de poursuivre les efforts en faveur de la formation continue des agents des régies financières dans les écoles financières françaises et sous-régionales, sous forme de bourses de stages et d'études. Toutes ces interventions seront coordonnées avec les appuis apportés par la France à la commission de l'UEMOA sur l'accompagnement des États dans la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques adopté en 2009.

L'intervention française dans le domaine de la ***décentralisation*** s'inscrit dans le Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) qui définit la politique du Burkina Faso en la matière. Le FSP « Appui à la décentralisation et aux communes » qui a pris fin en 2012, pourrait être remplacé par un nouveau projet focalisé sur la formation des élus et techniciens des collectivités locales. Ce projet est complété par une assistance technique auprès du MATDS et par le projet FSP inter-états « Gouvernance urbaine et fiscalité locale » (2012-2014) dont les expériences seront capitalisées puis diffusées au niveau de la sous-région. Les financements sectoriels de l'AFD (foncier, eau et assainissement, éducation) contribuent également à l'application de terrain des principes de décentralisation.

La France compte, par ailleurs, ***120 coopérations décentralisées actives*** au Burkina dont les actions sont cofinancées en partie par l'État, principalement dans les domaines du renforcement des capacités et de l'accès aux services sociaux de base.

Enfin, la France poursuivra son action de soutien à la ***société civile***, tant en ce qui concerne les ONG françaises que locales. En fonction du contexte local, cet appui pourra se traduire : (i) par la mise en place de plateformes de discussion, de débats ou de réunions de coordination, (ii) en contribuant, le cas échéant, à l'amélioration du dialogue avec les acteurs institutionnels locaux, (iii) en aidant les ONG françaises qui le souhaitent à définir leurs stratégies de transfert de compétences à leurs partenaires locaux, afin d'assurer la pérennité des projets.

5. COOPERATION CULTURELLE

Le Burkina Faso est très actif dans le domaine culturel et reconnu au plan régional et international par des grands évènements dont les plus connus sont le Festival du cinéma africain FESPACO et le Salon international de l'artisanat SIAO, initiés et soutenus depuis l'origine par la France. Ces évènements sont maintenant viables et pérennes.

La France assure la **promotion de la diversité culturelle,** l'enseignement et la diffusion de la langue française**.** L'Institut français du Burkina Faso (IFBF) restera un instrument essentiel de la coopération française. L'Institut poursuivra ses actions de structuration et de professionnalisation du secteur culturel notamment par un appui aux artistes et à des opérateurs locaux via diverses actions de formation et aides à la création (sous la forme du projet « culture et développement ») et par un appui logistique et technique aux institutions culturelles locales. L'Institut continuera aussi à soutenir les grandes manifestations culturelles qui ont contribué à faire du pays une référence régionale en la matière. Par ailleurs l'Institut développera ses efforts en faveur de la culture scientifique et technique et du débat d'idées. L'ambassade assure par ailleurs la promotion de la francophonie par le soutien à la mobilité d'une dizaine d'artistes par an.

La présence à Ouagadougou depuis fin 2012 d'un attaché audiovisuel régional renforcera nos actions en direction des médias en lien avec les autres pays de la sous-région.

Le français est la langue officielle et la langue d'enseignement dans le système éducatif burkinabé. Le faible taux de scolarisation, la maîtrise insuffisante du français dans l'enseignement de base comme au niveau du premier cycle du secondaire, de même que la conception traditionnelle de son apprentissage, constituent des freins à l'extension du français comme langue usuelle de communication. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement de base, la généralisation du bilinguisme scolaire a été intégrée dans le plan d'action décennal 2011-2020. Ce volontarisme burkinabé en faveur du bi-multilinguisme est encouragé, notamment au moyen de l'initiative ELAN-Afrique mise en œuvre par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et financée par l'AFD. D'autres initiatives visant à renforcer les capacités didactiques des enseignants et à promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication pourront être appuyées dans le cadre du projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique » prévu en 2013. Par ailleurs la France reste attentive aux initiatives prises au Burkina par la Commission nationale de la Francophonie ainsi que par les deux associations de professeurs de français, l'Association nationale des professeurs de français et l'Association pour la promotion de l'enseignement de la littérature et de la langue françaises.

III. EFFICACITE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les pays en développement et les pays développés en matière d'efficacité de l'aide. La France et le Burkina Faso, signataires de la Déclaration de Paris de 2005 et du Programme d'action d'Accra de 2008 ont réitéré et approfondi leurs engagements dans le Partenariat de Busan de 2011 qui s'articule autour de quatre grands principes : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la redevabilité réciproque.

L'harmonisation de l'aide et la coordination avec l'ensemble des bailleurs constitueront une préoccupation permanente du partenariat franco-burkinabé. La coopération française participera aux instances de dialogue des bailleurs pilotée par le Burkina Faso, et aura un rôle actif dans les secteurs où elle dispose d'une expertise reconnue. Les possibilités de cofinancements seront systématiquement explorées.

Le partenariat franco-burkinabè répondra également au principe d'ouverture à tous les acteurs de la coopération. Il encouragera la construction de partenariats avec le secteur privé et les coopérations décentralisées avec les collectivités locales, les communautés de migrants en France et plus généralement les partenariats entre organisations non gouvernementales des deux pays.

Les deux parties seront mutuellement redevables des engagements pris dans le cadre de ce partenariat. Le Burkina Faso s'engage notamment à soutenir les axes d'intervention définis ci-dessus à travers la mobilisation de contreparties, généralement financières mais aussi administratives, voire logistiques.

Modalités de suivi et d'évaluation

Afin d'institutionnaliser le dialogue avec les autorités burkinabè, il est décidé de créer un Comité paritaire de concertation qui se réunira une fois par an en vue d'effectuer le suivi et le bilan du document cadre de partenariat.

Ce comité sera constitué, coté burkinabé, du ministère de l'économie et des finances, des représentants des départements ministériels concernés par le DCP, d'un représentant des municipalités et de représentants de la société civile.

Coté français, outre l'ambassade de France et de l'AFD, les instituts de recherche français, les ONG et les institutions de coopération décentralisée, pourront être représentés.

Une première réunion de présentation du DCP pourra être organisée courant 2013, après agrément et signature du document. Une seconde réunion, « à mi-parcours » se tiendra en fin d'année 2014, pour évaluer l'avancée des différentes actions. Enfin une dernière réunion du Comité se tiendra en fin 2015 ou au tout début de 2016, pour faire le bilan des actions décrites dans ce DCP 2013-2015.

Les indicateurs arrêtés par la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et repris dans l'annexe 2 permettront de mesurer les résultats et progressions obtenus. Ils seront renseignés annuellement et transmis aux parties.

Fait à Ouagadougou, le 28 novembre 2013, en deux exemplaires originaux.

Pour le Gouvernement
de la République du Burkina Faso

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Economie et des finances.

Pour le Gouvernement
de la République Française

M. Pascal CANFIN
Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé du Développement